



COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL
DU 10 MARS 2026

---oooOooo---

L'an deux mille vingt-six et le 10 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

- Titulaires :

MM. Christian MOUNIER, Franck AIMADIEU, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Philippe ROUX,
Jean-Claude DOSSETTO, Jean-Louis ROBERT

Mmes Nicole GIRARD et Sylvie GREGOIRE

- Suppléants : MM. Joël RAYMOND, Jean-Paul VILMER, François BONNET et Mme Amandine
AUDOUARD

Absent : Mme Sabine PLANEILLE

Absents excusés : MM. Philippe BATOUX, Roland CARLIER, Jean-Pierre PETTAVINO, André
ROUSSET, Lionel GOMEZ, Patrice LEBLOND, Marc JAUBERT, Pierre LORIEDO, Robert
TCHOBDRENOVITCH, et Mmes Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Laure ARNAUD, Séverine
MAUGAN-CURNIER, Karine MOURET

Pouvoirs :

- M. ROUSSET donne pouvoir à M. MOUNIER
- M. TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. ROBERT
- Mme MOURET donne pouvoir à M. DOSSETTO

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

oooOooo

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 10 février 2026
2. Reprise anticipée des résultats budgétaires 2025
3. Fongibilité des crédits
4. Vote du Budget Primitif 2026
5. Vote du montant des participations des membres du Syndicat pour l'année 2026 et du calendrier de versement
6. Questions diverses

oooOooo

Le quorum étant atteint, Monsieur Christian MOUNIER ouvre la séance et désigne Madame Nicole GIRARD en qualité de Secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 FEVRIER 2026

Le compte rendu ne fait l'objet d'aucune observation.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS BUDGETAIRES 2025

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le comité syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une feuille de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre. Cette reprise anticipée est prévue sur le fondement de l'article R2311-13 du CGCT.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif du syndicat.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DEPENSES	6 488 653,07	343 540,44
TOTAL RECETTES	6 698 515,59	131 481,09
AFFECTATION DE RESULTAT		191 888,62
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	209 862,52	- 20 170,73
RESULTAT ANTERIEUR 2024	197 883,97	- 70 456,62
RESULTAT CUMULE	407 746,49	- 90 627,35
Résultat global de clôture du budget		317 119,14

Restes à réaliser dépenses investissement	3 398 221,00
Restes à réaliser recettes investissement	3 400 000,00
Solde restes à réaliser	1 779,00
Besoin de financement	- 88 848,35

Ces résultats font apparaître un déficit de **90 627,35 €** pour la section d'investissement et un excédent de **407 746,49 €** pour la section de fonctionnement.

Compte tenu :

- Du déficit de clôture de la section d'investissement pour un montant de **90 627,35 €**
- Du solde positif des restes à réaliser (recettes-dépenses) de la section d'investissement s'élevant à **1 779 €**
- De l'excédent de clôture de la section de fonctionnement pour un montant de **407 746,49 €**

Il est proposé au Comité Syndical :

DE PRENDRE par anticipation les restes à réaliser en section d'investissement d'un montant de **3 398 221 € en dépenses et 3 400 000 € en recettes.**

DE CONSTATER et DE PRENDRE par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026

D'AFFECTER les résultats comme suit

- Le déficit de clôture 2025 de la section d'investissement : **90 627,35 €**. Ce solde débiteur sera repris sur la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » des dépenses d'investissement du BP 2026.
- En réserve de la section d'investissement : l'excédent de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de **88 848,35 €** (compte 1068).
- L'excédent de clôture 2025 de la section de fonctionnement d'un montant de **318 898,14€**. Ce solde créditeur sera repris sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » des recettes de fonctionnement du BP 2026.

DE PRECISER que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Comité approuve à l'unanimité.

3. FONGIBILITE DES CREDITS

Le Président rappelle que par délibération n°23-10 du 27 juin 2023, le comité syndical a opté pour le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.

Ce référentiel donne la possibilité au Président, si le comité syndical l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au comité syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Président informe le comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Comité,

D'AUTORISER le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2026.

Le Comité approuve à l'unanimité.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Mme Virginie DEGABRIEL, Directrice du SIECEUTOM, fait une présentation des principaux éléments caractérisant le budget 2026 et des éléments clés de son élaboration.

Ce budget a été préparé conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire, qui s'est déroulé le 10 février 2026.

Le budget 2026, entendu comme l'ensemble des dépenses de fonctionnement, s'inscrit en hausse de 7,84 % par rapport au BP2025, en raison de la combinaison des paramètres suivants :

- *Une hausse du prix du traitement des ordures ménagères de 16,4% à l'occasion du renouvellement du marché au 1er juillet 2025, produisant ses effets sur une année entière*
- *Une absence de baisse de la production d'ordures ménagères*
- *Une prévision de hausse de la production des emballages ménagers*
- *Une nouvelle dépense relative au remboursement d'un emprunt destiné à la réalisation du centre de tri du bassin rhodanien.*

Suite à la présentation du budget, le Président précise aux élus que la prévision d'augmentation des tonnages d'emballages ménagers est positive car les EPCI de collecte adhérente du syndicat perçoivent des recettes de revente et des soutiens de CITEO pour cette valorisation. Le syndicat n'a pas connaissance des données précises concernant ces recettes, une comparaison dépenses-recettes est donc difficile mais les recettes perçues dépassent en général le coût de traitement. Selon CITEO, les recettes couvrent en moyenne 80% des dépenses cumulées de collecte et de traitement.

Il ajoute que le prix du carburant a fortement augmenté ces derniers jours à cause de la guerre au Moyen-Orient. Or, dans notre marché actuel pour le transport des ordures ménagères, le prix est révisé mensuellement par rapport à un indice basé sur le coût du carburant. Il est donc possible que cette dépense dépasse les prévisions budgétaires en fin d'année.

M. ROUX estime que l'augmentation annoncée est cohérente avec les chiffres présentés. En effet, la participation au financement du centre de tri engendre une dépense supplémentaire mais celle-ci permettra de faire des économies lorsque le nouvel équipement sera en service. Quant à l'augmentation due aux tonnages traités, il en va de la responsabilité de chaque collectivité de les faire baisser.

Après avoir examiné chaque chapitre de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement du projet de Budget Primitif 2026, le Président invite l'assemblée à procéder au vote de ce budget.

Il est proposé au Comité,

D'APPROUVER le Budget Primitif pour l'exercice 2026 pour les montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Propositions = **7 218 800,00 €**
(Sept millions deux-cent dix-huit mille huit cents euros)

RECETTES

Propositions = **7 218 800,00 €**
(Sept millions deux-cent dix-huit mille huit cents euros)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Propositions = **3 875 000,00 €**
(Trois millions huit-cent soixante-quinze mille euros)

RECETTES

Propositions = **3 875 000,00 €**
(Trois millions huit-cent soixante-quinze mille euros)

DE DIRE que le budget est voté par nature au niveau du chapitre.

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Le Comité approuve à l'unanimité le vote du budget 2026.

5. VOTE DU MONTANT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026 ET DU CALENDRIER DE VERSEMENT

Compte tenu des prévisions budgétaires pour l'exercice 2026, le montant total de participations nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 6 852 900 € :

- 6 645 900 € au titre du fonctionnement du syndicat
- 207 000 € au titre de la participation aux emprunts pour le quai de transfert

Les montants sont à répartir entre les collectivités membres selon les règles suivantes :

	Mode de calcul
Charges générales	Au prorata de la population selon le RGP
OM Résiduelles	
<ul style="list-style-type: none"> • Traitement : • Transport : • Exploitation du centre de transfert des OMR de Cavaillon 	<ul style="list-style-type: none"> Au prorata des productions prévisionnelles d'OMR Cumul des frais de transport répartis au prorata de la population Au prorata de la population pour CCPSMV et LMV
Collecte sélective (emballages ménagers et cartons)	
<ul style="list-style-type: none"> • Traitement / tri • Transport • Exploitation du centre de transfert du Grenouillet à Cavaillon • Recettes de vente de matériaux • Autres recettes éventuelles (exemple : remboursement assurance maladie, aides ou subventions) 	<ul style="list-style-type: none"> Au prorata des productions prévisionnelles Au prorata de la population pour CCPSMV et LMV Au prorata de la population pour CCPSMV et LMV Au prorata des productions prévisionnelles Lorsque la recette dépend du tonnage : au prorata des productions prévisionnelles A défaut, au prorata de la population des EPCI concernés

Compte tenu de l'estimation prévisionnelle des coûts relatifs au transfert et au traitement de la collecte sélective (Cf. délibération précédente relative à l'adoption du budget), les participations sont définies comme suit :

Total des participations	LMV	CCPSMV	COTELUB
6 645 900 €	3 475 411 €	1 755 473 €	1 415 016 €

Pour information, le montant des participations correspond aux besoins en dépenses selon les prévisions 2026, auxquels sont retranchées les recettes prévisionnelles.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution par rapport à 2025 :

	SIECEUTOM	LMV	CCPSMV	COTELUB
BP 2025	6 002 000 €	3 097 244 €	1 594 248 €	1 310 508 €
BP 2026	6 645 900 €	3 475 411 €	1 755 473 €	1 415 016 €
Evolution	+ 643 900 €	+ 378 167 €	+ 161 225 €	+ 104 508 €

En ce qui concerne le rythme des versements, il est proposé de maintenir le système en vigueur consistant en un versement fixe pendant 10 mois et un ajustement le 11^{ème} mois.

Il est précisé que le montant des premiers mois a été fixé, à titre prévisionnel, par délibération n°24-24 du 10 décembre 2024.

Le calendrier de versement des participations relatives au fonctionnement (hors remboursement emprunt quai de transfert) serait le suivant :

SIECEUTOM 6 002 000 €	LMV Agglo	CCPSMV	COTELUB
Janvier	300 000,00 €	155 000,00 €	125 000,00 €
Février	300 000,00 €	155 000,00 €	125 000,00 €
Mars	300 000,00 €	155 000,00 €	125 000,00 €
Avril	300 000,00 €	155 000,00 €	125 000,00 €
Mai	300 000,00 €	155 000,00 €	125 000,00 €
Juin	300 000,00 €	155 000,00 €	125 000,00 €
Juillet	300 000,00 €	155 000,00 €	125 000,00 €
Août	300 000,00 €	155 000,00 €	125 000,00 €
Septembre	300 000,00 €	155 000,00 €	125 000,00 €
Octobre	300 000,00 €	155 000,00 €	125 000,00 €
Novembre	475 411,00 €	205 473,00 €	165 016,00 €
TOTAL	3 475 411,00 €	1 755 473,00 €	1 415 016,00 €

Pour rappel il est précisé qu'en plus des participations ci-dessus, un titre de recette pour le remboursement annuel d'emprunt relatif au quai de transfert du Grenouillet sera émis au cours du deuxième semestre.

Sur la base des nouveaux statuts, la ventilation des remboursements par collectivité au titre de l'investissement sur le quai de transfert du Grenouillet est résumée par le tableau ci-dessous (estimation) :

CALMV	CCPSMV	COTELUB	Total
137 700 €	69 300 €	-	207 000,00 €

Montant total (participations + remboursement emprunt) :

CALMV	CCPSMV	COTELUB	Total
3 613 111,00 €	1 824 773,00 €	1 415 016,00 €	6 852 900,00 €

Le Comité approuve à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les élus que ce comité était le dernier de la mandature.

Il les remercie pour leur constance et leur présence lors des différents comités syndicaux passés et leur souhaite à tous une bonne continuation.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les membres présents et lève la séance à 19h00.

Cavaillon, le 29 mai 2026

Le Secrétaire de Séance,



Fabrice BOËS



Le Président,



Gérard Daudet

